

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## Lazard Small Caps Euro SRI

**LAZARD**  
FRÈRES GESTION

### OBJECTIF

*Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.*

### PRODUIT

<b>Nom du produit :</b>	Lazard Small Caps Euro SRI - Action R
<b>Code ISIN :</b>	FR0010689141
<b>Initiateur du PRIIPS :</b>	LAZARD FRERES GESTION SAS
<b>Site Web :</b>	www.lazardfreresgestion.fr
<b>Contact :</b>	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
<b>Autorité compétente :</b>	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
<b>Pays d'autorisation et agrément :</b>	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
<b>Date de production du document d'informations clés :</b>	03/04/2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Durée :** La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 05/08/2003 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du règlement.

#### Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : MSCI EMU Small Cap. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis. La réalisation de cet objectif repose sur un investissement dans des petites et moyennes entreprises de la zone euro qui réalisent la meilleure performance économique sur une longue période en privilégiant celles dont l'évaluation boursière sous-estime cette performance.

La stratégie mise en œuvre dans la SICAV repose donc sur :

- 1) une approche best-in-universe consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité
- 2) l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique
- 3) la validation de cette performance à travers un diagnostic financier et stratégique
- 4) la sélection des titres en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance
- 5) la construction d'un portefeuille à l'intérieur de la zone euro, sans autres contraintes géographiques ni sectorielles.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

La SICAV est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération. L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG, des rapports annuels et des rapports RSE des entreprises et des échanges avec celles-ci, une note ESG interne est établie, fondée sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus. Les analystes-gérants s'assurent que la note ESG de la SICAV soit supérieure à la moyenne des 80% des meilleures notes de l'univers d'investissement ISR (sociétés cotées de la zone euro à la capitalisation comprise entre 100M€ et 2Mds€ couvertes par le prestataire externe). Si cette règle n'était plus respectée, les gérants disposeraient d'un délai de 6 mois pour que la SICAV soit mise à nouveau en conformité. Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées avec l'appui d'un prestataire externe indépendant. Le degré minimum d'exposition aux marchés actions de la zone euro est de 75 % de l'actif net de la SICAV. Le portefeuille de la SICAV est composé d'actions de petites entreprises de la zone euro correspondant en général aux petites et moyennes capitalisations.

La SICAV peut investir en instruments monétaires. La SICAV peut également être investie en valeurs non cotées après leur radiation (à hauteur de 5% maximum de l'actif net). La SICAV peut investir dans des OPC de droit français dans la limite de 10% maximum de son actif net, pouvant être gérés par la société de gestion.

La SICAV peut utiliser des futures sur actions et indices actions et des options sur actions et indices actions, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) le portefeuille au risque action. La SICAV pourra détenir les éventuels warrants, bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille. Dans le cadre du label Relance, deux règles d'investissement viennent compléter la politique sus-citée :

- 1) au minimum 30% de l'actif de la SICAV est investi dans des instruments de fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France et
- 2) au minimum 10% de l'actif de la SICAV est investi dans des instruments de fonds propres émis par des TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées.

Les analystes-gérants s'engagent également à exclure du portefeuille de la SICAV les sociétés exerçant des activités liées au charbon. Des informations complémentaires relatives à la stratégie d'investissement se trouvent dans la partie prospectus de l'OPC.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net** : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
- **Affectation des plus-values nettes réalisées** : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Investisseurs de détail visés** : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

**Recommandation** : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Nom du dépositaire** : LAZARD FRERES BANQUE

**Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC** :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

**Indicateur de risque** :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée : **5 ans**

- Risque lié aux dérivés
- Risque de liquidité

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

**Scénarios de performance** :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

**Période de détention recommandée : 5 ans**

**Exemple d'investissement : 10 000 €**

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>		<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>	
<b>Tensions</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	2 420 €	3 620 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-75,8%	-18,4%
<b>Défavorable</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	6 890 €	3 620 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-31,1%	-18,4%
<b>Intermédiaire</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 270 €	12 150 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	2,8%	4,0%
<b>Favorable</b>	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	15 240 €	23 860 €
	<b>Rendement annuel moyen</b>	52,4%	19,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Scénario défavorable** : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/12/2017 - 14/12/2018

**Scénario intermédiaire** : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/02/2019 - 14/02/2020

**Scénario favorable** : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/05/2020 - 14/05/2021

## QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	822 €	2 202 €
Incidence des coûts annuels (*)	8,3%	3,8% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,8% avant déduction des coûts et de 4,0% après cette déduction.

### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	1% en cas de rachat entraînant une diminution de 10% de l'actif net	192 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	221 €
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée. Des frais de sortie pourront être appliqués conformément aux conditions décrites dans la section « Que va me coûter cet investissement ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante [https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds\\_93.html?idFond=SER](https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=SER)

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.